

263^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Nomination au poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7) au collège constituant de Joliette :

Le comité exécutif a autorisé lors de l'assemblée du 11 février 2020 par la résolution no CERL-200211-07, l'ouverture du poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale, de M. Sylvain Riendeau, directeur du collège constituant de Joliette, de M. Bruno Gariépy, directeur adjoint au service des programmes techniques, de l'international et de l'interculturel, à titre de cadre désigné par la direction générale, de Mme Lorraine Dépelteau, gestionnaire administrative et représentante de l'Association des cadres, et de Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives, qui a agi à titre de secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de M. Nicolas Forest au poste direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires (ADM7) au collège constituant de Joliette. Vous trouverez en pièce jointe le curriculum vitae de M. Nicolas Forest.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-200211-07 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette (ADM 7);

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-200525-01 « *Il est résolu de nommer M. Nicolas Forest au poste de direction adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires au collège constituant de Joliette (ADM 7) au collège constituant de Joliette ; sa date d'entrée en fonction a été déterminée au 1er juin 2020.* »

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Mesdames Hélène Bailleu
 Nancy Lapointe
 Diane Raymond
 Caroline Otis

Messieurs Yves Mc Nicoll
 Sylvain Riendeau

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée